FRC 2.1099b

TABLEAU COMPARATIF DES, ANCIENS IMPOTS, ET DES SUBSIDES DE L'ANNÉE 1791;

Case FRC 17581

Par M. DOUBLE, homme de loi, membre de la Société des Amis de la Conſtitution, ſéante à Toulouſe.

Lu dans la ſéance publique du Dimanche 13 Février 1791.

Imprimé par ordre de la Municipalité.

A TOULOUSE,

Chez P. B. A. ROBERT, Imprimeur, rue Ste. Urſule.

1791.

THE NEWBERRY LIBRARY

TABLEAU COMPARATIF
DES ANCIENS IMPOTS,
ET
DES SUBSIDES DE L'ANNÉE 1791.

MESSIEURS,

LES détracteurs de notre sainte constitution, les ennemis de notre liberté reconquise, ne cessent de calomnier nos sages législateurs, & de décrier leurs opérations. Dans leur rage impuissante, ils enfantent mille projets qui s'évanouissent presque tous dans le moment qui les a vus naître. Nouveaux caméléons, ils prennent toutes les formes que leur intérêt leur inspire. Ce peuple, ce même peuple, qu'ils méprisoient comme un vil troupeau d'esclaves courbés sous les chaînes de la féodalité & du despotisme, ils le craignent aujourd'hui, qu'ils l'ont vu déployer toute sa force & son énergie. Ils emploient tour-à-tour les menaces & les promesses. Tantôt ils le flattent, tantôt ils lui présen-

sent un tableau exagéré de la crise qu'il éprouve, & lui font entrevoir dans l'avenir une situation plus allarmante encore.

Qu'a produit, disent-ils, cette révolution que vous prônez avec tant d'emphase ? Elle a aggravé vos maux, que les grands & les riches de l'empire soulageoient en partie. Elle a augmenté la dette immense qui pesoit sur la nation ; les impôts iront en croissant, & la banqueroute que vos prétendus législateurs avoient juré d'empêcher, n'aura été retardée de quelques instans, que pour accabler la nation avec plus de honte & d'ignominie.

Ce qu'a produit la révolution ? Ah ! ils ne le savent que trop, ces vils suppôts du despotisme abattu, & ils le voient avec indignation. Ce qu'elle a produit ? O mes concitoyens ! la liberté ; ce don précieux de la bienfaisante nature, que la force & la tyrannie avoient pu seules enlever à l'homme, & que nous avons tous juré de conserver jusqu'à notre dernier souffle. *Vivre libre ou mourir* ; voilà l'emblême de tous les Français régénérés ; voilà le serment qu'ils ont tous fait sur l'autel de la patrie, & ce serment ne sera pas vain.

Dans l'ancien régime, toutes les ressources usuraires avoient été inutilement employées pour retarder de quelques instans la chûte la plus honteuse, & le jour fatal étoit enfin venu, où la France au désespoir alloit devenir l'opprobre de toutes les nations. Nos sages

législateurs ont paru : ils ont eu le courage de sonder la profondeur de l'abîme où nous allions nous engloutir, & ils n'ont pas désespéré de la chose publique. La banqueroute est à nos portes, s'écrie l'immortel Mirabeau : proscrivons jusqu'à ce nom infame, & sauvons l'état de sa ruine totale. La Diète auguste rend ses oracles, & la France est sauvée.

Mais j'oublie, MM., l'objet pour lequel j'avois demandé la parole. On vous a démontré la nécessité de payer les subsides ; je me propose de vous prouver que la contribution nouvelle sera de beaucoup moins forte que les anciens impôts. Ma tâche n'est pas difficile, il ne s'agit que de faire un tableau comparatif de l'une & de l'autre.

Sous le regne du despotisme, d'après le rapport de M. Larochefoucault, la totalité des impôts se portoit à sept cens cinquante-neuf millions ; & voici comment il les divise.

Tailles & vingtiemes, trois cens cinquante-huit millions, ci, ... 358 millions.

Capitation, soixante-onze millions, ci, ... 71 millions.

Ces impôts ainsi réunis, se portoient à quatre cens vingt-neuf millions, ci, . . 429 millions.

Les gabelles, l'impôt sur le tabac, les corvées, les postes, les contrôles, & au-

tres subsides, formoient un produit de deux cens millions, ci, ... 200 millions.

Les dîmes enfin, les dîmes, qui dans leur origine n'étoient qu'une pure libéralité de nos ancêtres, & que par succession de temps, des prêtres avides ont fait regarder comme une chose justement due, se portoient à cent trente millions, ci, . . . 130 millions.

Total, ci, ... 759 millions.

Il est de fait, qu'aucun royaume en Europe n'avoit un revenu aussi considérable; & cependant, il y avoit depuis 1784, un déficit annuel de cinquante millions, une dette énorme de quatre milliars : ajoutons à cela les emprunts qu'on faisoit tous les ans, tant chez l'étranger, que dans l'intérieur de l'empire, & vous voyez un accroissement rapide dans cette dette effrayante, qui avoit enfin conduit le plus beau royaume de l'univers dans un gouffre profond, dont la sagesse de nos législateurs l'a fait sortir.

Ici, MM., vous vous demanderez à vous-même, comment, avec un revenu aussi considérable, la France a pu s'endetter à ce point ? Comment, dans l'espace de moins d'un siecle, depuis la honteuse banqueroute de l'insoucieux Régent, du crapuleux & méprisable Dubois; ce vaste empire, suivant une marche rétrograde,

s'eſt vu ſur le point de renouveller la ſcene ſcandaleuſe & flétriſſante, que ces derniers donnerent à l'Europe étonnée ? Rappellez à votre ſouvenir le regne du foible Louis XV. Voyez les finances livrées au gaſpillage de plus de vingt miniſtres exécrés, à une horde de femmes impures, & à l'avidité des plus vils courtiſans.

Louis XVI monte ſur le trône : ce monarque honnête-homme gémit du déſordre affreux qui regne dans le tréſor public, & cependant il a le deſir conſtant, immuable, de rendre les français heureux. Il s'empreſſe de réformer ſa maiſon, eſpérant que ces actes d'économie ſerviront d'exemple à ceux qui l'environnent. Inutiles deſſeins, de lâches courtiſans frémiſſent en voyant prête à ſe tarir pour eux la ſource ou ils puiſoient ſans ceſſe, ſans pouvoir jamais être déſaltérés : par leurs infernales machinations, ils éloignent les honnêtes gens qui adoptoient les vues réformatrices du roi. Calonne paroit, & bientôt tout eſt dilapidé, tout eſt perdu.

Vous l'avez lu, MM., ce livre infâme, ce livre opprobre éternel d'une cour corrompue, ce livre que par une lâche ironie les courtiſans appelloient *le livre rouge*. Ah ! il méritoit bien de porter ce nom, puiſque la liſte effrayante des penſions qu'il renfermoit, étoit formée de la ſubſtance & du ſang le plus pur des peuples. Vous l'avez lu, & la ſurpriſe a cédé à votre indignation.

Tel eſt le tableau des ſubſides de l'ancien régime ; telle étoit la maniere dont ils étoient employés. Permettez-moi de vous en montrer un plus conſolant ſans doute ; ſa vue détruira l'impreſſion que le premier a fait dans vos cœurs.

L'Aſſemblée nationale a décrété que les beſoins de l'année 1791, exigeoient une contribution de cinq cens ſoixante ſix millions deux cens vingt-trois mille ſix cens quarante-ſix livre. (1) Avec cette ſomme, on pourvoit aux frais du culte, à la liſte civile du roi, à celles des princes, aux dépenſes de la marine, des troupes de ligne &c.

Comme nous n'avons point encore de données ſûres ſur les frais de juſtice, ſur ceux d'adminiſtration dans les départemens, ſur ceux de perception, dépenſes de routes, il n'eſt pas poſſible d'établir juſqu'à quel point ils peuvent s'étendre ; cependant on peut avancer hardiment, que la contribution des biens du clergé, la contribution des fonds des ci-devant nobles, donneront au moins trente millions, & feront plus que les frais de juſtice, les frais d'adminiſtration, les frais de perception. (2)

---

(1) Voyez ci-après la récapitulation de tous les objets de dépenſe publique de 1791, par M. Lebrun.

(2) *Vide*, le rapport du 16 novembre, par M. Lebrun.

La contribution fonciere ſera ſupportée par toutes les propriétés territoriales du royaume, proportionellement à leur produit net; & cette contribution eſt fixée à trois cens millions.

Remarquez, MM., que dans l'ancien régime, l'impôt des terres s'élevoit à trois cens cinquante-huit millions, c'eſt donc évidemment cinquante-huit millions de moins impoſés ſur les fonds. L'abolition du privilége des ci-devant nobles & du clergé produit un ſubſide de trente millions de plus: comme cette ſomme doit repréſenter celle qui ſera fournie pour le frais de juſtice, &c., nous ne la déduirons pas ſur la contribution territoriale.

La capitation dans le temps de notre eſclavage, ſe portoit à ſoixante-onze millions; la contribution perſonnelle eſt fixée par notre ſénat auguſte à ſoixante millions. Voilà donc une réduction de onze millions. Les prêtres jadis n'étoient point capités, les privilégiés ne l'étoient pas; ils ſont contribuables aujourd'hui, & M. Larochefoucault porte leur quotte à quinze millions; la diminution eſt donc de vingt-ſix millions effectifs, & dans le fait, nous ne payerons plus que trente-quatre millions de contribution perſonnelle.

Les deux cens ſix millions reſtans ſeront produits par les impôts ſur les objets de luxe, ſur les poſtes, les enrégiſtremens, le timbre & autres ſubſides indirects, qui

en ajoutant le produit du quart de revenu, s'éleveront à la somme de cinq cens soixante-six millions deux cens vingt-trois mille six cens quarante-six livres, décrétées par l'Assemblée nationale. En outre le même M. Larochefoucault porte la diminution des dépenses des rentes viageres à quatre millions par an.

Nos ennemis forcés de convenir de la diminution réelle des contributions, nous annoncent une augmentation rapide dans l'avenir. C'est un appât grossier, disent-ils, que vous tend l'Assemblée nationale, par cette diminution momentanée, & bientôt une guerre imprévue, le moindre désordre dans les finances feront croître les subsides en proportion de vos besoins; & cependant vos ressources seront épuisées; le clergé ne pourra plus alors venir à votre secours; une somme au moins de cent millions tous les ans pour l'entretien des ministres du culte, vous grévera pour toujours.

Oublient-ils eux-mêmes que la dette immense de quatre milliars cinq cens millions sera bientôt éteinte par la vente rapide des biens nationaux, dont le produit sera plus que suffisant ? Oublient-ils que la somme des contributions annuelles décroîtra successivement de cent soixante-quinze millions, par l'extinction des rentes viageres ou des traitemens compris dans l'état des dépenses publiques ? Oublient-ils que par un décret solemnel, la France a déclaré à toutes les nations, que désormais elle ne s'armera que pour repous-

fer un injuſte aggreſſeur, & que par conſéquent, les guerres ſeront très-rares? Oublient-ils que l'ordre admirable qui va regner dans nos finances, rendra impoſſible la dilapidation du tréſor national? Oublient-ils la reſponſabilité des agens du pouvoir exécutif? Oublient-ils enfin que l'abolition des dîmes compenſe & au-delà les frais qu'occaſionnera le culte public? Ils s'en ſouviennent, MM., & c'eſt la certitude où ils ſont, que déſormais la paix, la tranquillité, l'abondance vont faire fleurir ce vaſte empire, qui les met au déſeſpoir.

Et c'eſt à cette époque, dont ils eſſaient en vain d'obſcurcir la gloire; & c'eſt au moment où nos légiſlateurs ont briſé toutes nos chaînes, qu'ils oſent dire que l'ancien régime étoit préférable au nouveau.

L'égalité rétablie entre tous les habitans de ce vaſte empire, les dîmes ſupprimées, les gabelles anéanties à jamais, les corvées abolies; ſont-ce là des biens imaginaires, & ne doit-il en réſulter aucun avantage?

L'orgueil, la vanité avoient placé une ligne de démarcation entre l'homme & l'homme. L'arrogant patricien regardoit d'un œil de mépris le plébéien honnête, dont les vertus & le mérite étoient dans lui, & non dans de vieux parchemins, témoignage fort ſuſpect des vertus & du mérite du propriétaire.

L'inſolent parvenu, ſorti par l'or que ſon pere avoit gagné, de l'humble caſte où le ſort l'avoit fait naître, rougiſſoit de lui avoir appartenu, & auroit déſiré que

tout le monde l'oubliât ; comme il s'efforçoit de l'oublier lui-même. Ces titres, ces écuſſons, ces marques d'une vanité futile ont diſparu pour toujours, & l'homme eſt devenu l'égal d'un autre homme.

Les dîmes, cet impôt onéreux pour le paiſible cultivateur, ne lui enlevera plus une partie précieuſe de ſa récolte, pour alimenter l'inutile exiſtence de ces gros bénéficiers, qui étoient parmi les miniſtres de l'égliſe, ce que ſont les frêlons parmi les abeilles. La vigne du Seigneur aura les ouvriers néceſſaires pour la travailler, & des paraſites oiſifs ne viendront plus leur enlever le fruit de leur labeur.

Les gabelles, ce nom infame, qui rappelle à l'eſprit l'idée d'un impôt ignominieux, ne flétrira plus une terre libre. On ne verra plus dans les départemens ſeptentrionaux, les vils agens du fiſc forcer les peres de famille à prendre du ſel en proportion des enfans qu'ils avoient. On ne verra plus des loix abſurdes inventées par l'avarice & l'inhumanité, flétrir du ſceau de l'infamie, le malheureux contrebandier qui n'avoit pas cent écus à donner pour échapper aux galeres.

Les corvées, ces reſtes d'un eſclavage depuis longtemps aboli, ne troubleront plus les jours paiſibles du colon. On ne verra plus des tyrans ſubalternes, ſous le nom d'intendans de province ; arracher à ſon champ l'infortuné laboureur, le traîner, à une diſtance conſidérable de ſa cabanne, & le forcer à donner ſon temps

& ſon travail ſans aucun eſpoir de ſalaire. On ne verra plus un ſeigneur inhumain & barbare, obliger ſes vaſſaux à quitter le travail qui les ſubſtante, pour aller, au gré de ſon caprice, pendant certains jours de l'année, applanir une colline, ou combler une vallée.

Graces ſoient rendues à l'heureuſe révolution qui régénere cet empire. Nous ſommes délivrés à jamais des marques honteuſes de la ſervitude, & déſormais les hommes ne ſeront diſtingués entre eux que par les vertus, les mérites & les talens.

Récapitulation des objets de dépenſe publique de 1791.

Maiſon du roi	25,000,000
Maiſons des princes & remplacement d'appanages	6,000,000
Culte & dépenſes acceſſoires . . .	140,000,000
Guerre	89,000,000
Marine	50,000,000
Affaires étrangeres	6,300,000
Miniſtres & autres membres du conſeil	460,000
Bureau de l'adminiſtration générale de la direction du tréſor royal, & du tréſor public	1,450,000
Comptabilité	300,000
Adminiſtration, contrôle des ponts &	
	318,510,000

De l'autre part	318,510,000
chauſſées & acceſſoires	206,000
Ouvrages & travaux à la charge du tréſor public	4,000,000
Invalides, Quinze-vingts	846,000
Primes & encouragemens	4,000,000
Univerſités, enſeignemens, travaux littéraires	1,000,000
Imprimerie royale	150,000
Édifices religieux, communautés . .	400,000
Bibliotheque du roi	110,000
Jardin des plantes	100,000
Dépôts publics	20,000
Ecole des mines	7,000
Seſſion de la légiſlature & acceſſoires	6,000,000
Penſions	16,000,000
Rentes de l'hôtel-de-ville, payeurs & contrôleurs	152,600,000
Autre rente perpétuelle	4,000,000
Autre rente viagere	3,000,000
Rente ſur le clergé	3,000,000
Rentes de l'ancien clergé	333,000
Intérêts de l'emprunt de ſeptembre 1789	2,600,000
Intérêts de l'emprunt & d'effets rembourſables	10,000,000
Intérêts d'emprunts des pays d'état .	6,000,000
Autres intérêts de créances	129,646
	533,013,646

Ci-contre	533,013,646
Intérêts de cautionnement & fonds d'avance	8,000,000
Amirauté	6,000,000
Intérêts des charges de finances . .	2,400,000
Emprunts de Gênes & d'Amsterdam .	3,810,000
Indemnité	1,000,000
Achat de numéraire	4,000,000
Atteliers de charité momentanés . .	5,000,000
Procédure criminelle	3,000,000
Total	566,223,646